

## **Chapitre 1 : Introduction à la comptabilité**

### **Introduction**

L'importance de l'étude de la comptabilité générale encore appelée comptabilité financière peut être appréhendée lorsqu'on tente de cerner ses objectifs, mais aussi quand on cherche à définir la nature du champ d'application auquel elle s'exerce, à savoir l'entreprise. D'abord, retenons que la comptabilité est un système d'information permettant de formaliser les données relatives à l'entreprise. Elle fournit une information intelligible, significative, fiable et pertinente sur la réalité économique de l'entreprise. Elle permet notamment de rendre compte des relations de l'entreprise avec ses partenaires et d'informer sur la situation patrimoniale et les performances de l'entreprise. Ainsi, l'objectif poursuivi dans cette introduction est d'abord de tenter de montrer la spécificité de l'entité qu'est l'entreprise ensuite, de présenter les principaux objectifs de la comptabilité générale.

#### **I. Définition de l'entreprise :**

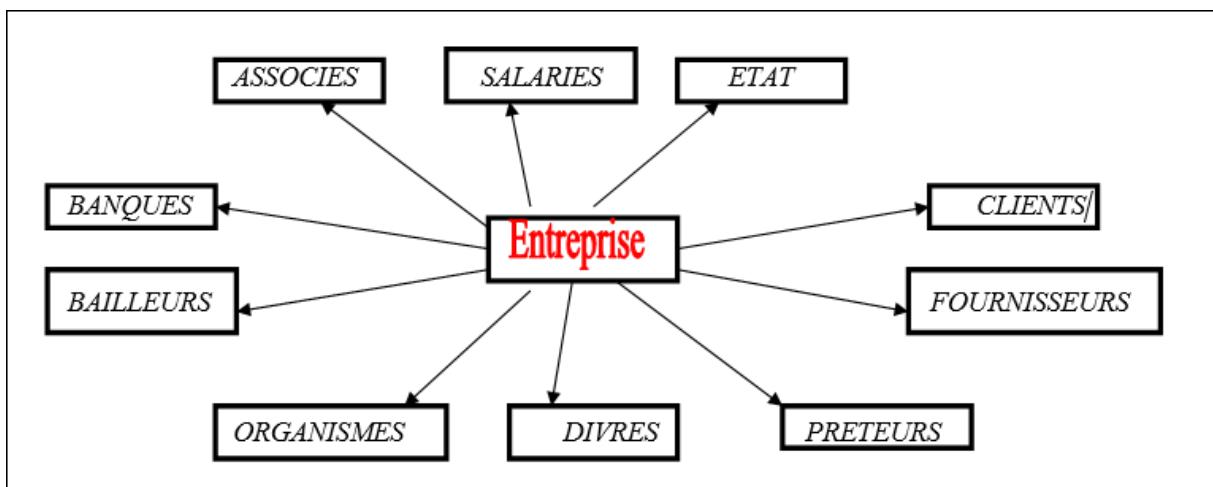
L'entreprise peut être définie comme une organisation mettant en œuvre des moyens humains, matériels et financiers, en vue de produire, vendre des biens et services et réaliser un profit.

Les entreprises peuvent être classées en fonction de plusieurs critères, parmi lesquels : le statut juridique, la taille, ou le secteur d'activité.

- Le statut juridique : on peut distinguer : les SA (Société Anonyme), SARL (Société à Responsabilité Limitée), SNC (Société en Nom Collectif, GIE (Groupement d'Intérêt Economique) ...)
- La taille, on peut noter l'existence : de la Toute Petite Entreprise (TPE) ; des Petites et Moyennes Entreprises/ Industries (PME, PMI) et des Grands Entreprises (GE). Par ailleurs, on peut retenir comme critères soit l'effectif du personnel employé, soit le montant des ventes (chiffres d'affaires), soit l'importance des capitaux utilisés. Par exemple on distingue :
  - Les TPE : moins de 5 personnes
  - Les petites entreprises : 1 à 20 personnes
  - Les moyennes entreprises : 31 à 200 personnes
  - Les grandes entreprises : plus de 200 personnes
- Le type d'activité qu'elles exercent. C'est ainsi qu'on a les entreprises industrielles (de production) qui fabriquent des biens (produits finis) à partir de matières premières et

fournitures diverses (SONACOS, CSS) ; les entreprises commerciales qui achètent des biens en vue de les revendre « en l'état » sans les faire subir de transformations (Auchan, Hypermarché) et les entreprises prestataires de services qui fournissent ces derniers dans les domaines du transport, des banques, des assurances, du spectacle (SGBS, Axa Assurance).

Par ailleurs, l'entreprise est une personne morale qui évolue dans un environnement et entretient des relations avec ses partenaires (ses relations ont un double sens). Ses relations s'effectuent sous forme de flux économique.



Les entreprises constituent l'un des rouages de l'économie d'un pays. C'est la raison pour laquelle, elles ont été et continuent d'être l'objet d'études dans presque tous les domaines des sciences sociales, l'économie, la sociologie, le droit, la gestion et aussi, des sciences appliquées, mathématiques financières, sciences appliquées à l'environnement, ...

En matière de gestion des entreprises, la comptabilité générale est une technique d'informations quantitatives, constituant ainsi un outil ayant des objectifs multiples.

## **II. Les objectifs de la comptabilité générale :**

Certains auteurs ont classé les objectifs de la comptabilité générale en quatre catégories qui sont autant des fonctions qu'elle veut assumer : la fonction de contrôle, l'évaluation, l'aide à la décision et la fonction de preuve.

En effet, elle a pour objet la tenue des comptes, donc l'enregistrement et le classement de l'information monétaire, l'établissement de situations périodiques pour communiquer aux dirigeants, aux actionnaires et aux tiers, des états financiers décrivant la situation financière, les

résultats de l'activité, et les changements de cette situation financière. L'objectif essentiel de la comptabilité, à côté du rôle traditionnel, juridique et fiscal de celle-ci est donc d'être un instrument de gestion destiné à fournir à la direction l'information nécessaire à la préparation des décisions C'est le contenu de cette tâche qui renvoie aux différentes fonctions énumérées plus hauts et qui vont être développées dans ce qui suit.

#### **1. La fonction de contrôle :**

L'exercice d'un pouvoir de décision en dehors de tout droit de propriété justifie le contrôle des dirigeants dans l'intérêt des tiers, des autorités mais aussi des fournisseurs de capitaux qui en définitive supportent le risque ultime de l'entreprise. En effet, les actionnaires et les tiers doivent être protégés contre les risques de fraude. Pour ce faire, il faut obliger les gestionnaires à rendre compte par des documents comptables chiffrés et vérifiés qui engagent leur responsabilité, d'autant plus qu'il est souvent noté peu l'immixtion du pouvoir de la tutelle dans la gestion, tâche dévolue aux directeurs gestionnaires.

Cependant, l'établissement des documents comptables nécessite à son tour, une autre fonction qu'est l'évaluation des différents éléments contenus dans ces documents comptables.

#### **2. L'évaluation :**

La tenue de la comptabilité ayant comme finalité l'établissement de la situation financière de l'entreprise depuis sa création, tente donc de rendre compte des éléments qui forment cette situation. (Actif et passif du bilan, produits et charges du compte de résultat).

Même si des méthodes d'évaluation ne sont pas exemptes de critiques, il reste qu'elles sont fiables et considérées comme telles par les milieux intéressés. En fournissant des méthodes d'évaluation, la comptabilité constitue alors un outil d'aide à la décision.

#### **3. L'aide à la décision :**

Le système d'information comptable joue un rôle d'aide à la décision en fournissant aux dirigeants les renseignements qui leur permettent d'agir.

En effet, la comptabilité décrivant les échanges entre l'entreprise et les tiers permet d'enregistrer, pour une période donnée, les flux de produits et de changes, dont la différence constitue le résultat qui traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de l'entreprise.

Elle permet également d'établir, à une date précise, ce que l'entreprise possède et ce qu'elle doit aux tiers.

#### **4. La fonction preuve :**

Elle est sans doute l'une des plus anciennes. Les livres comptables ayant un caractère officiel et étant présentés en respectant un certain formalisme, constituent des éléments de preuve, devant les tribunaux, pour les litiges entre les commerçants, entre eux d'une part et entre eux et les pouvoirs publics d'autre part.

En ce qui concerne ce dernier cas cité, la comptabilité, comme élément de preuve, peut permettre de justifier ainsi les révisions des prix, l'octroi d'une subvention, d'une dotation en capital ou d'un impôt supplémentaire décidés par les autorités.

La comptabilité générale ainsi définie, elle s'applique à l'organisation et particulièrement à toute entreprise qui effectue des transactions. Dans ces conditions, elle permet l'établissement des pièces justificatives et des documents comptables dont l'un des plus importants est le bilan, objet du chapitre suivant.